

ATELIER

« APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES »

N.-E. EL FAOUZI & A. HEDHLI
COSYS



IFSTTAR

Quelles activités recouvre le terme APP ?

➤ Activités recouvertes :

- Il s'agit principalement de faire appel à l'expertise des chercheurs de l'institut pour conseiller/alimenter les réflexions de nos Ministères de tutelle dans la définition de stratégies/positions française dans des instances internationales
- Contribue au rayonnement de l'institut auprès des décideurs publics

➤ Exemple :

- Action d'expertise à DGITM pour les situations critiques de cas d'usages

Quelles activités recouvre le terme APP ?

➤ Exemple :

- La DGITM a mis en place avec DGEC, DGITM et DSCR, une structure de travail ("task force") destinée à identifier les enjeux liés à l'extension anticipée de la réglementation technique des véhicules aux questions d'interfaces entre le véhicule et son environnement (trafic, infrastructures).
 - » Notamment sur la partie reprise de contrôle ou conception des asservissements face aux événements inopinés ou situations imprévues/situations nominales de cas d'usages.
 - » A travers cette étude, l'expertise de l'IFSTTAR a permis d'approfondir les questions techniques qui découlent des réflexions de la task force.
 - » Une fois cette méthodologie formalisée par l'Ifsttar, l'ensemble de ces acteurs s'est réuni pour valider l'approche en vue de le présenter dans les instances internationales dans le domaine de la réglementation des véhicules (notamment CEE-ONU - WP29).

Questions à traiter en priorité ?

➤ L'APP doit permettre :

- Eclairer ou contribuer à la décision publique dans les domaines de compétences de l'Institut.
- Rendre accessible sa production scientifique par une analyse ciblée de ses résultats.
- Clients (Etat, collectivités) et ses opérateurs (agence, établissements publics, etc.).

➤ L'APP regroupe :

- Expertise et étude
- Appui scientifique et méthodologique,
- Elaboration de doctrine technique et évaluation
- Prospective & normalisation sous mandat.

Merci de votre attention

